

PRESENTS : BRIDE Denis, BON Hervé, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, JAUD Daniel, PAGET Pierre-Gilles, Lilia CRAUSAZ, DAVID Eric, PERROD Isabelle., ROULIN Patrick.

VACELET Denise, MOREY Pierre.

ABSENTS EXCUSES : JOURNEAUX Cyrille, ROSELE Séverine,

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : DAVID Eric.

➤ **Choix des devis pour les travaux de défense Incendie à Chatonnay (gare) et à la « Côte des vignes »**

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise MARIN Pierre Etienne TP de 12 449.35 € HT pour améliorer la défense incendie de l'ancienne gare de CHATONNAY (réserve souple de 60 m³) et celui de l'entreprise GUENUCHOT de 18 578.70 €HT pour améliorer la défense incendie à la Côte des Vignes.

Le Maire rappelle que ces travaux s'inscrivent dans un projet global au niveau de la commune, subventionné à 40 %.

➤ **Organisation du déneigement, tarif et convention 2022.**

Depuis le 01 janvier 2022, la commune doit assurer le déneigement en lieu et place de la communauté de communes qui avait défini des circuits et fixé des tarifs de prestations.

Pour terminer cette saison hivernale, les déneigeurs acceptent d'être réénumérés sur la base des tarifs votés par le conseil communautaire soit

Astreinte 95 € pour la saison hivernale/ km déneigeable soit du 01 janvier au 15 mars – 59.37 € / km déneigeable

Déneigement : 17.55 € HT/ km déneigé

4.59 € HT/ km pour la location de la lame

Le conseil municipal décide de réénumérer les déneigeurs, à compter du 01 janvier jusqu'à la fin de la saison hivernale 2021-2022, sur la base des longueurs des circuits définis par la communauté de communes sur la base de

Astreinte : 60.00 € / km déneigeable / km

Déneigement : 17.55 € HT/ km déneigé

4.59 € HT/ km déneigé pour la location de la lame

Il autorise le maire à signer les conventions à intervenir avec :

Le représentant de l'auto entreprise que Mathieu GROS vient de créer pour 2.8 km sur CHATONNAY

Alexandre FAVIER pour un total de 13.38 km (SAVIGNA 7.435 km+ FETIGNY 3.892 km +LEGNA 2.055 km)

La commune de CERNON pour 1.829 km sur Montadroit et Viremont

➤ **Suppression d'un branchement en plomb dans le domaine privé, refacturation au propriétaire.**

L'agent technique du syndicat à la carte, qui va effectuer, sur le domaine public, les travaux de suppression d'un branchement en plomb a constaté que la conduite alimentant la maison est aussi en plomb. Avec l'accord des propriétaires, il interviendra également sur ce domaine privé.

Le conseil municipal prend acte que le syndicat à la carte ne peut pas facturer des travaux aux particuliers. Il décide de refacturer aux propriétaires le montant des travaux sur domaine privé (estimé à 2500 €).

➤ **Programme de travaux ONF 2022 et affouage.**

L'octroi des aides définies par le plan de relance est soumis au non dépassement d'un seuil de subventions obtenues, tous projets confondus durant les 3 dernières années.

En raison de la construction de la salle du Martelet, le seuil a été dépassé en 2021. Il le sera également en 2022-2023 avec le projet de réhabilitation de la cure de Légna, le conseil municipal décide de confier les travaux de plantation à l'ONF sans subvention.

La réalisation de la piste forestière sur Savigna bénéficiera de subvention.

Il valide également les devis de 8520 € HT et de 5260 € HT

La vente de 115 m³ grumes dont 38 m³ de surbilles est estimée à 6 ou 7000 €, celle de 200 m³ de sapins à 2000 €.

Compte tenu des difficultés d'exploitation d'une des coupes sur Légna (parcelle 14), le conseil municipal décide que cette parcelle est proposée à l'affouage gratuitement soit environ 20 m³ de bois.

Avec l'exploitation des houppiers, l'affouage sur Savigna représentera une recette de 380 € et celui sur Légna 700 €.

➤ **Centre de Gestion du Jura : Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.**

A compter du 01/01/2023, suite à la mise en place de service commun avec la ville de Dole, les effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dépasseront le seuil d'affiliation à titre obligatoire au Centre de gestion du Jura qui est de 350 agents. En revanche la ville de Dole et le CCAS deviendront des collectivités affiliées. Après un court rappel des missions du Centre de gestion dont celles d'accompagner les communes pour la constitution des dossiers de retraite, les dossiers de longue maladie, d'incapacité de travail et de reclassement professionnel, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

➤ **Subventions 2022.**

Le Maire rappelle les subventions attribuées en 2021 dont 400 € à l'association Festivalzin et 150 € à l'association TEAM JURA CROSS. Il informe le conseil municipal que, pour 2022 l'association Festivalzin sollicite 1000 €. Accorder une subvention permet à l'association d'obtenir du conseil départemental un montant équivalent au total des aides obtenues auprès des communes et communautés de communes et prétendre aux aides de la Région et à la commune de soutenir indirectement le foyer rural.

Considérant que le festival des Gueules de Bois contribue à faire connaître la commune, le conseil municipal décide de leur accorder 900 € soit l'équivalent de la location de la salle, d'augmenter celle de l'association TEAM JURA CROSS à 250 €, et de maintenir celles aux autres organismes comme en 2021.

➤ **Convention de l'assainissement individuel sur le domaine public.**

L'implantation des maisons et l'absence de terrains peuvent empêcher la réalisation de l'assainissement individuel sur domaine privé. Après analyse de la situation, au cas par cas, un accord pour réalisation sur domaine public pourrait être accordé. Le demandeur devra signer une convention mentionnant notamment que les travaux doivent laisser la possibilité de la pose d'autres réseaux et que des projets communaux peut rendre caduque cette autorisation.

Le conseil municipal approuve la convention type et autorise le maire à signer celle à intervenir.

➤ **Préparation du budget 2022.**

Les projets en cours : défense incendie, réhabilitation du site de l'ancienne porcherie, réaménagement de l'ancienne cure, la restauration des pâturages en Courson et Givria, d'éventuels travaux de voirie marqueront le budget 2022.

➤ **Ouverture de crédits achat terrains Fétigny.**

Avec l'autorisation du conseil municipal, le maire a signé l'acte notarié d'achat de terrain nécessaire à l'installation de la réserve incendie de Fétigny et celui d'une parcelle contiguë à une propriété communale (vers la Chapelle à Fétigny) application du droit de préemption. Les crédits à hauteur de 1200 € sont ouverts par anticipation au vote du budget 2022.

➤ **Point sur travaux.**

Les travaux de ré-ouverture du pâturage en Courson sont terminés.

Le débroussaillage autour du lac de Viremont devrait débuter à partir du 25/02/2022.

Le 24 janvier dernier, le maire a formulé à Terre d'Emeraude Communauté les difficultés d'accès à la cascade de la Quinquenouille, la sécurité défaillante du sentier et le besoin de stationnement. A ce jour, la communauté de communes n'a pas encore répondu à cette lettre.

Le périmètre du PLUi (plan d'urbanisme intercommunal) n'est pas encore arrêté. Néanmoins, les différentes cartes présentées donnent des indications sur ce qu'il pourrait être au niveau de chaque village. Les notions de continuité des zones urbanisées, de densité de l'habitat, des espaces considérés vergers imposent des contraintes, et limitent les parcelles qui pourraient être retenues dans le PLUi.

➤ **Questions et informations diverses.**

Monsieur NEUFELD, dans le cadre de sa société Les Burgers de la Petite Montagne souhaite se positionner à Légna- Aux Ormes, le samedi pour vendre sa production. Il est déjà présent le vendredi à Arinthod et le dimanche à Saint-Hymetière.

Le vendredi 25 mars 2022, en début de soirée, les habitants de la commune pourraient prendre connaissance des projets.

Selon les disponibilités du traiteur, le repas des aînés pourrait être organisé le 03 avril 2022. Le 09 avril la salle du Martelet est louée au Comice Agricole.

La journée citoyenne se déroulera le 14 mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 23 heures 45.

